

FORMULAIRE DE PARRAINAGE

Vous pouvez contribuer à la prise en charge d'une ou plusieurs petites filles ayant été exploitées comme domestique de maison à travers un parrainage, en vue d'assurer une partie ou la totalité des frais engagés. En contrepartie, l'Association s'engage à vous faire parvenir un bulletin d'information trimestriel pour vous informer de l'état d'avancement des activités, du bilan de prise en charge ainsi que des actions de l'Association. Pour parrainer une ou plusieurs petites filles, merci de remplir le formulaire suivant et le faire parvenir à notre association par mail : contact@insaf.ma ou à l'adresse suivante : Opération Khalid, Groupe d'Habitation N° 10 Sidi El Khadir, Hay Hassani, Casablanca.

IDENTITÉ DU PARRAIN

Nom et prénom

Tél. Email

Adresse

FORMULES DE PARRAINAGE

FORMULE DE PARRAINAGE	MONTANT TRIMESTRIEL	MONTANT ANNUEL	NOMBRE DE PARRAINAGES	MONTANT TOTAL
KAMAR (ECOLIÈRES)	750,00 dhs	3.000,00 dhs		
NEJMA (COLLÉGIENNES/LYCÉENNES)	1.050,00 dhs	4.200,00 dhs		
CHEMSI (COLLÉGIENNES/LYCÉENNES PENSIONNAIRES)	1.350,00 dhs	5.400,00 dhs		

Voir détails des parrainages en annexe de la convention.

MODALITÉS

PÉRIODE DE PARRAINAGE : 12 mois. 24 mois. 36 mois.

MODES DE RÈGLEMENT :

- Chèque, libellé au nom de l'association INSAF, barré et non-endossable.
 Virement trimestriel (5 janvier – 5 avril – 5 juillet – 5 octobre). Virement annuel.

RIB pour virement : 011 794 0000 532000001509 59 Agence BMCE AL WIFAK.

INSAF étant une association reconnue d'utilité publique, une attestation sera délivrée aux personnes morales pour servir et valoir ce que de droit auprès des organismes étatiques. Les dispositions du code général des impôts prévoient que les dons en argent et en natures octroyés aux associations reconnues d'utilité publique, tel INSAF, conformément aux dispositions du Dahir n°1-58.376 du 3 Joumada 1378 (15 Novembre 1958) sont déductibles d'impôt sans aucune limite.

SIGNATURE DU PARRAIN

.....